

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR UNE FORMATION

### **Désignation**

La société ARISLIA désigne un organisme de formation dont le siège social est situé 187 avenue Jean Chaptal, 30340 Méjannes les Alès. La société met en place des formations sur l'ensemble du territoire national.

### **Objet et champ d'application**

Les présentes conditions générales de vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société ARISLIA pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes conditions générales de vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

### **Devis et attestation**

Pour chaque formation la société ARISLIA s'engage à fournir un devis au client s'il en fait la demande. Ce dernier est tenu de retourner à la société un exemplaire daté, signé et avec la mention « bon pour accord ». A la demande du client, une attestation de présence et/ou de fin de formation peut lui être fournie.

### **Prix et modalités de paiement**

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ne sont pas assujetties à la TVA. Un acompte de 30% est à régler lors de l'inscription en formation et le solde à régler le 1<sup>er</sup> jour de formation. Le règlement des factures peut être effectué par chèque / virement bancaire / carte bleue / espèces.

### **Prise en charge**

Si le client bénéficie d'un financement par un organisme tel que l'OPCO / FAFCEA ou autre, il doit en informer la société ARISLIA avant le début de la prestation.

FAFCEA : le client réalise la demande de prise en charge.

OPCO : s'il s'agit d'un contrat d'apprentissage la société ARISLIA se charge de la demande de prise en charge, s'il s'agit d'une formation courte le client réalise la demande de prise en charge.

Dans le cas où la société ARISLIA ne reçoit pas la prise en charge, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

### **Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de dix jours pour se rétracter. Il doit alors en informer l'organisme de formation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Dans ce cas uniquement, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

### **Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation**

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si le quota minimum d'inscriptions définitives n'était pas atteint ou en cas de force majeure.

En cas de report d'une formation par l'organisme de formation, les stagiaires sont informés et repositionnés sur les prochaines sessions.

L'annulation d'une séance de formation de la part du client est possible, à condition de le faire au moins 10 jours calendaires avant le jour et l'heure prévus. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par courriel à l'adresse [arisliaformation@hotmail.com](mailto:arisliaformation@hotmail.com).

En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 10% du coût total initial sera facturée au client.

La demande de report de sa participation à une formation peut être effectuée par le client, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations suite à un événement fortuit ou à un cas de force majeure, la société ARISLIA ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

### **Programme des formations**

S'il le juge nécessaire l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

### **Propriété intellectuelle et droit d'auteur**

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...) sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction partielle ou totale ne peut pas être effectuée sans l'accord de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

### **Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société ARISLIA sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

### **Loi applicable et attribution de compétence**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société ARISLIA et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée.

À défaut, l'affaire sera portée devant le tribunal compétent.

### **Procédure de médiation**

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, notre société a mis en place un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : SAS CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION. En cas de litige, le consommateur pourra déposer sa réclamation sur le site : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu/> ou par voie postale en écrivant à CNPM MÉDIATION CONSOMMATION, 27, avenue de la Libération - 42400 SAINT-CHAMOND